

Rubrique: Communications d'entreprises **Sous-rubrique:** Invitation à l'assemblée générale

Date de publication: SHAB 20.05.2021 Date d'échéance prévue: 20.06.2021 Numéro de publication: UP04-0000003348

Entité de publication

Cofigen SA, Rue du Jeu-de-l'Arc 15, 1207 Genève

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Le Chêne Vert SA

Organisation concernée:

Le Chêne Vert SA CHE-102.524.591 Avenue de Thônex 7 1226 Thônex

Indications concernant l'assemblée générale:

16.06.2021, 17:30 heures, c/o COFIGEN SA Rue du Jeu-de-l'Arc 15 1207 Genève

Texte d'invitation/ordre du jour:

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire 2020 qui se tiendra le **mercredi 16 juin 2021 à 17h30** dans les bureaux de COFIGEN SA au 2ème étage du 15 rue du Jeu-de-l'Arc, à Genève.

LE CHENE VERT S.A. (Thônex-GE)

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire 2020 qui se tiendra le **mercredi 16 juin 2021 à 17h30** dans les bureaux de COFIGEN SA au 2ème étage du 15 rue du Ieu-de-l'Arc. à Genève.

Ordre du jour:

- 1 Validation de l'Assemblée générale
- 2 Changement statutaire devant notaire: proposition de remplacer 50 actions au porteur de valeur nominale CHF 1'000.-- pour l'émission de 50 actions nominatives de valeur nominale de CHF 1'000.-- .
- 3. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2020
- 4.1 Présentation du rapport de gestion de l'exercice 20204.2 Présentation des états financiers 2020
- 4.3 Présentation du rapport de l'organe de révision
- 5.1 Approbation du rapport annuel de l'exercice 2020
- 5.2 Approbation des comptes annuels de l'exercice 2020
- 5.3 Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan5.4 Décharge aux membres du Conseil d'administration
- 5.4 Décharge aux membres du Conseil d'administration 5.5 Nomination du conseil d'administration
- 5.6 Nomination du réviseur
- 6.1 Présentation du candidat retenu par le CA pour la vente de l'immeuble et du projet de promotion
 6.2 Présentation des conséquences fiscales pour les actionnaires suite à la vente de l'immeuble et
- éventuellement de la cession des actions de la société en lieu et place.
- 7 Choix du cabinet d'architecte pour les travaux de transformation du 7 av. de Thônex.
- 8 Divers

Les demandes particulières des actionnaires doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions (Art. 11 al. 4 des statuts).